

Réponse à une demande de Permission de Voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° het dossier: 1076093// /IMI-VE-15029/00BF-2

UI AURA (Auvergne Puy de Dôme)

Date: 16/05/2025

52 RUE DE LA PARLETTE

Contact: Cedric DELPUECH

63962 CLERMONT FERRAND 9

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence
d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 12/06/2025

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC



Vincent GALIBERN

Le 13/06/2025

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N°
..... du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Oui**

Localisation des Travaux

15340 CASSANIOUZE - RD25.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	2				
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Travaux sur réseau

Commentaires : Implantation d'appuis, passage HTA

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 23/06/2025

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Supports aériens

RD n° 25

Demande de: ORANGE

Objet de la demande: Implantations d'appuis pour la fibre

Commune(s): CASSANIOUZE Lieu-dit : PEYREBRUNE

Le 12 juin 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Cedric Delpuech représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
25	Cat 3	Au PR10+366	D	TT				A 1.2m minimum du bord de chaussée			Supports aériens Implantation FS7 n°2264192 A la limite du domaine privée
		Au PR10+388	D	TT				A 2m minimum du bord de chaussée			Supports aériens Implantation FS8 n°2264193

* Techniques :

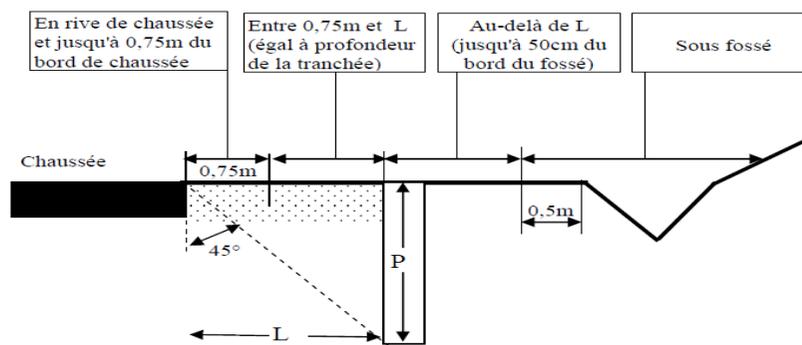
TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA= Supports aériens



DT GU n° 2025020601200P6R



Implantation P57
n°2264192 en
limite de propriété
Prévoir porte-à-
faux pour la D3

Portée 25,00m

6,00m depuis
l'appui HTA

APPUI HTA

LIGNE HTA

Portée 25,00m

Implantation P58
n°2264193 en
limite de propriété
Prévoir porte-à-
faux pour la D3

Portée 30,00m

